
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL
CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2019

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel tenue conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes, le 19 août 2019, à 19 h 00, en la salle des délibérations du Conseil, laquelle session est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent.

RÉSOLUTION C-19-037

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019

Lecture est faite du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019.

Il est proposé par M. Jacques Renaud,

Appuyé par M. Jean-Guy Cournoyer,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-19-038

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 8 juillet 2019

Lecture est faite du procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 8 juillet 2019.

Il est proposé par Mme Mélanie Gladu,

Appuyé par M. Serge Baron,

QUE les recommandations inscrites au procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 8 juillet 2019 soient ratifiées telles que lues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-19-039

Adoption de la liste des comptes à payer No. 8-0-19 et ratification de la liste des chèques émis No. 8-1-19

Les listes des comptes à payer No. 8-0-19 et des chèques émis No. 8-1-19 sont soumises pour acceptation.

Il est proposé par M. Serge Baron,

Appuyé par M. Michel Latour,

QUE la liste des comptes à payer **No. 8-0-19** au montant de **49 721,65 \$**, ainsi que les listes des chèques émis **No. 8-1-19** au montant de **512 153,03 \$** soient acceptées telles que soumises par le Secrétaire-trésorier et vérifiées par le Comité de Finance. Un certificat de disponibilité de crédits a été émis par le Secrétaire-trésorier pour chacune de ces listes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-19-040

Demande d'extension de délai pour le dépôt du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Considérant les dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale (article 71)* qui prévoient que le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité doit être déposé entre le 15 août et le 15 septembre de l'année précédant son entrée en vigueur;

Considérant que l'envergure des travaux relatifs à la modernisation du rôle d'évaluation nécessite une contribution plus grande du personnel du service d'évaluation foncière;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Richard,

Appuyé par M. Jacques Renaud,

D'accorder un délai supplémentaire à l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) pour le dépôt du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, sans excéder le 1^{er} novembre comme prévu par la loi et qu'une copie de la présente résolution soit expédiée à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-19-041

**Refinancement
Règlement d'emprunt #344
Solde disponible à appliquer**

Considérant qu'en septembre 2014, la Ville empruntait par obligations un montant total de 2 832 347 \$ en vertu du règlement d'emprunt #344 pour les travaux de réfection des rues Rivard, Filiatrault, de l'Église, Cadieux & Champlain;

Considérant que le refinancement du règlement d'emprunt #344, au montant de 2 283 000 \$, est prévu le 16 septembre 2019;

Considérant qu'il y a un solde disponible au montant de 16 186,95 \$ pour ledit règlement;

Considérant qu'il est permis, lors d'un refinancement d'emprunt, d'appliquer au capital tout solde disponible au règlement d'emprunt lorsque celui est fermé;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy Cournoyer,

Appuyé par Mme Mélanie Gladu,

QUE le montant disponible de 16 186,95 \$ soit appliqué au solde du capital dudit règlement afin de le réduire et de refinancer qu'un montant de 2 266 813,05 \$.

QUE les frais de refinancement, représentant environ 2% du montant à refinancer, soient absorbés à même le budget courant du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRÉSENTATION

Le Maire fait rapport des représentations du Conseil depuis la dernière séance.

RÉSOLUTION C-19-042

Levée de la séance

Il est proposé par M. Jean-Guy Cournoyer,

Appuyé par M. Serge Baron,

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Secrétaire-trésorier